



Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le 8/11/2023

ID : 031-213104219-20231106-DEC2023_49-AR



Commune de PINS-JUSTARET

DECISION N° 2022-49 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES LOCAUX DE LA GENDARMERIE MOBILE

Le Maire de PINS-JUSTARET ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation la passation l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres,

Considérant que la Commune souhaite procéder au réaménagement d'une partie des anciens locaux des Services Techniques situés place du Château pour y accueillir les locaux provisoires de la gendarmerie mobile.

Vu la proposition 2023-003 du cabinet Passerelle Architecte en date du 30 octobre 2023.

DECIDE :

Article 1er :

La Commune de Pins-Justaret approuve et autorise le Maire à signer le projet de marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement d'une partie des anciens locaux des Services Techniques situés place du Château pour y accueillir les locaux provisoires de la gendarmerie mobile avec le cabinet Passerelle Architecte, 1, rue Colette Besson 31120 ROQUETTES, dans les conditions suivantes :

	HT	TVA	TTC
Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux	80 000.00	16 000.00	96 000.00
Taux de rémunération	15.64 %		
Forfait provisoire de rémunération mission de base	12 512.00	2 502.40	15 014.40



Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le 8/11/2023
ID : 031-213104219-20231106-DEC2023_49-AR



Article 2 :

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 3

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 06/11/2023.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

